

Demande de moyens complémentaires remplacements

Instruction du 25 septembre 2025 relative à la demande de moyens complémentaires de remplacements

Division des établissements
Département de l'organisation scolaire

Affaire suivie par : Sandrine BOVARD
Tél : 01 57 02 64 97
Mél : ce.dos@ac-creteil.fr

4 rue Georges Enesco
94010 Créteil cedex

Texte adressé à mesdames et messieurs les chefs des établissements publics

S/c de mesdames et monsieur les inspecteurs d'académie - directrices académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne

Référence :

-Instruction du 22 septembre 2025 relative à la mise en œuvre du remplacement de courte durée (RCD) parue au bulletin académique du 25 septembre 2025

Comme annoncé dans la circulaire citée en référence, pour toute demande de moyens complémentaires relatifs au remplacement de courte durée, part de PACTE ou HSE, il convient de :

- saisir la demande de suppléance dans GIGC ;
- compléter par une demande d'abondement de moyens sur SignalRH. Le recours à cette application permet de préciser les motifs de la demande d'abondement et de faciliter le traitement par les services. Les demandes d'HSE formulées par tout autre moyen ne seront pas traitées.

Pour simplifier les démarches des établissements, les demandes de moyens de remplacement de longue durée (RLD) se font dans le même formulaire. Ces demandes de moyens ne seront satisfaites qu'en cas d'impossibilité des services de couvrir la suppléance par un remplaçant.

L'accès au formulaire se fait depuis le portail PASS en cliquant sur « Catalogue de services – Nouvelle demande » puis « Services et divisions métiers (hors DSI) ». Ce formulaire n'est accessible qu'au chef d'établissement et son adjoint et l'accès ne peut être délégué à un autre personnel de l'établissement.

Il s'agira de renseigner quelques brèves informations nécessaires à l'instruction rapide de la demande de moyens complémentaires RLD ou RCD :

- identification de l'établissement ;
- nom, prénom et discipline de l'enseignant à remplacer, nombre d'heures à remplacer ;

- pour les demandes relatives au RCD : nature de la demande (HSE ou parts de PACTE), nombre de parts de PACTE RCD déléguées et installées, nombre d'heures déjà remplacées dans l'établissement, commentaire éventuel sur la demande.

Pour le recteur et par délégation,
La secrétaire générale adjointe en charge
des politiques éducatives
Francette Dalle Mese